CONSEIL INTERCOMMUNAL

Grandson, le 24 novembre 2022

Convocation au Conseil intercommunal
de l'Association scolaire intercommunale
de Grandson et environs

Mesdames, Messieurs les Délégués(es),

Le Conseil intercommunal de l'Arrondissement scolaire de Grandson est convoqué pour le

Mercredi 7 décembre 2022 à 19h30 à Concise
Salle de Gymnastique

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 15 juin 2022
3. Communications du bureau du Conseil intercommunal
4. Assermentations
5. Communications du CoDir
6. Rapport du CET
7. Rapport de gestion des bâtiments
8. Préavis 07/2022 : Comptes 2021-22, rapport du Comité directeur
   - Rapport de la Commission de gestion/finances, discussion et vote
9. Préavis B1/2022_Indémnités des délégués pour la législature 2021-2026
   - Rapport de la Commission, discussion et vote
10. Nomination d'un suppléant à la COGES
11. Divers et propositions individuelles

A l'issue de l'assemblée, une rapide visite du bâtiment scolaire Henri Dès totalement rénové vous est proposée. Elle sera suivie d'une petite agape.

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs les Délégués(es), nos plus cordiales salutations.

Le Président

Hervé Cornaz

Liste des présences -Assemblée du Conseil Intercommunal de l'ASIGE du 07.12.2022					40

P: Présent **E**: Excusé **A**: Absent **D**: Démissionnaire

Bonvillars					
M.	Fernandes	Victor	Bonvillars	P	1
M.	Piguet	Frédéric	Bonvillars	E	
Champagne					
Mme	Flückiger	Valérie	Champagne	E	
M.	Guilloud	Yves	Champagne	P	1
Mme	Pivot	Bénédicte	Champagne	P	1
M.	Rossi	Mirco	Champagne	P	1
Concise					
M.	Jeanneret	Joël	Concise	P	1
Mme	Denervaud-Romero	Kristelle	Concise	P	1
Mme	Knegtel	Birgit	Concise	P	1
M.	Paris	Stéphane	Concise	A	
Corcelles-prés-Concise					
M.	Därendinger	Claude	Corcelles-près-Concise	P	1
M.	Kaempf	Jérôme	Corcelles-près-Concise	P	1
Fiez					
M.	Jeanneret	Josy-Christiar	Fiez	P	1
Mme	Santini Brand	Rebecca	Fiez	P	1
Fontaines					
M.	Andrey	Xavier	Fontaines	E	
M.	Nussbaumer	Cédric	Fontaines	P	1
Giez					
Mme	Cena-Bornoz	Mélanie	Giez	P	1
Mme	Kemmling	Lucie	Giez	P	1
Grandevent					
Mme	Chessa	Isabelle	Grandevent	P	1
Mme	Thévenaz	Rose-May	Grandevent	P	1
Grandson					
M.	Cornaz	Hervé	Grandson	P	1
Mme	Décoppet	Delani	Grandson	P	1
Mme	Jaccard Gaspar	Laetitia	Grandson	P	1
Mme	Maillefer-Ineichen	Josik	Grandson	P	1
M.	Panchaud	Mathieu	Grandson	A	
Mme	Payot	Emmanuelle	Grandson	P	1

M.	Terrettaz	Vincent	Grandson	P	1
M.	Vialatte	Antonio	Grandson	P	1
Montagny					
Mme	Lefebvre	Orlita	Montagny	P	1
M.	Lunardi	Pierre-Alain	Montagny	E	
Mme	Leuenberger	Dominga	Montagny	P	1
Mutrux					
Mme	Wyssmüller	Evelyne	Mutrux	P	1
Novalles					
Mme	Amiet	Elodie	Novalles	P	1
M.	Ecuyer	Claude	Novalles	P	1
Onnens					
M.	David	Cédric	Onnens	P	1
Mme	Perez	Marianne	Onnens	P	1
M.	Portner	Alain	Onnens	P	1
Orges					
Mme	Delachaux	Sabine	Orges	P	1
MMe	Cricco	Mallory	Orges	P	1
Provence					
M.	Favre	Johny	Provence	E	
M.	Palmieri	Pietro	Provence	P	1
Tevenon					
Mme	Duvoisin	Aline	Tévenon	P	1
Mme	Röthlisberger	Khadija	Tévenon	P	1
Mme	Tharin	Lucie	Tévenon	P	1
Valeyres-sous-Montagny					
Mme	Amiet	Magali	Valeyres-sous-Montagny	P	1
Mme	Egger	Kim	Valeyres-sous-Montagny	P	1
Mme	Robert-Nicoud	Valérie	Valeyres-sous-Montagny	P	1
Vugelles-la-Mothe					
Mme	Beuret	Léa	Vugelles-La Mothe	E	
M.	Cuche	Lionel	Vugelles-La Mothe	E	

asige

Tévenon, le 13 décembre 2022

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Extrait du procès-verbal de l'assemblée du 7 décembre 2022
Président : Hervé CORNAZ

Le conseil intercommunal,

Vu le rapport du comité de direction, ouï le rapport de la commission de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article premier : **d'adopter** les comptes de l'exercice 2021-2022, arrêté au 31 juillet 2022 tels que présentés ;

Article 2 : **de donner décharge** au Comité de direction pour sa gestion.

Ainsi délibéré et décidé en séance du 7 décembre 2022

Le Président	La Secrétaire
Hervé CORNAZ	Lucie THARIN

asige

Conseil Intercommunal

Procès-verbal de l'assemblée du Mercredi 7 décembre 2022 à Concise

Cette assemblée a été convoquée avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 15 juin 2022
3. Communications du bureau du Conseil intercommunal
4. Assermentations
5. Communication du CoDir
6. Rapport du CET
7. Rapport de gestion des bâtiments
8. Préavis 07/2022 : Comptes 2021/22, rapport du Comité directeur
   - Rapport de la Commission de gestion/finances, discussion et vote
9. Préavis B1/2022 : Indemnités des délégués pour la législature 2021-2026
   - Rapport de la Commission, discussion et vote
10. Nomination d'un suppléant à la COGES
11. Divers et propositions individuelles

M. le Président Hervé Cornaz ouvre la séance à 19h30.

1. Appel

La Secrétaire procède à l'appel, 39 membres sont présents. Une personne arrive plus tard, ce qui porte le nombre de participants présents à 40.

Excusés : PIGUET Frédéric (commune de Bonvillars), FLÜCKIGER Valérie (commune de Champagne) ANDREY Xavier (commune de Fontaine) LUNARDI Pierre-Alain (commune de Montagny), FAVRE Johny (commune de Provence), BEURET Léa (commune de Vugelles-la Mothe) et CUCHE Lionel (commune de Vugelles-la Mothe),

Absents : PARIS Stéphane (commune de Concise), PANCHAUD Mathieu (commune de Grandson)

M. Le Président H. Cornaz souhaite la bienvenue à l'assemblée.

2. Adoption du procès-verbal du 15 juin 2022

M. Le Président H. Cornaz ouvre la discussion sur le procès-verbal du 15 juin 2022

Aucune remarque concernant le procès-verbal qui est adopté à la majorité

Le Président explique que lors de la séance du 15 juin 2022, des corrections sur le procès-verbal du 12 janvier 2022 avaient été demandées et corrigées dans la foulée. Cela n'est pas correct. Les futures demandes de correction seront dorénavant simplement notées dans le procès-verbal de la séance suivante mais aucune correction au PV précédent ne sera apportée.

M. Le Président H. Cornaz ouvre la discussion sur l'ordre du jour.

Aucune remarque concernant l'ordre du jour qui est adopté à la majorité

3. Communications du bureau du Conseil intercommunal

M. Le Président H. Cornaz remercie la municipalité de la commune de Concise pour la mise à disposition d'une salle chauffée. Il rappelle qu'une agape est proposée à la fin de la séance.

Pour faciliter les débats ainsi que l'enregistrement de la séance, les intervenants sont invités à se lever et à parler fort.

Le préavis concernant l'augmentation d'investissement sur Borné Nau D n'a pas pu être finalisé. Il y aura donc un conseil qui se tiendra au mois de mars afin que celui-ci soit traité.

Après vérification, la commune de Concise ayant dépassé les 1'000 habitants au 31.12.2020, elle a le droit à un/e délégué(e) supplémentaire pour cette législature. Cette personne sera assermentée ce soir.

La page web du site de l'Asige, a été mise à jour avec notamment les PV des séances des années précédentes qui ont tous été scannés. Les archives papiers se trouvent quant à elles au secrétariat de l'Asige. Le Président indique également qu'une nouvelle adresse mail a été créée pour le bureau du conseil intercommunal afin de faciliter le travail du Président, de la secrétaire, et de permettre une transmission des discussions aux futurs Présidents et secrétaires. Les délégués sont invités à privilégier cette adresse mail : conseil-intercommunal@asige.ch.

Un modèle pour les rapports de commission a également été créé et mis à disposition sous format Word. Il est fortement recommandé de l'utiliser afin de simplifier la lecture aux utilisateurs externes et de ne rien oublier.

Lors d'une communication en septembre, il avait été indiqué que le bureau souhaitait échanger uniquement par mail avec les délégués. Après discussion avec une juriste du canton, il s'avère que si une personne souhaite à tout prix recevoir par courrier papier certains documents comme l'ordre du jour par exemple, le bureau est tenu de le faire.

La mise à jour du règlement intercommunal a bien avancé : la commission s'est réunie le 19 octobre 2022. Après quelques modifications, il a été adressé à une juriste du canton afin d'avoir une première relecture. L'accord de principe du canton ayant été obtenu, il se trouve à nouveau dans les mains de la commission et du CoDir pour une dernière relecture. Il sera soumis au vote lors de la prochaine séance de conseil prévue en mars 2023.

M. Le Président H. Cornaz poursuit en transmettant les dates des deux prochaines séances de conseil qui sont les 8 mars 2023, séance extraordinaire lors de laquelle sera traité le préavis pour l'augmentation de Borné Nau D, la révision du règlement intercommunal, ainsi que le plan de développement qui sera finalisé. La dernière séance de l'année aura lieu, quant à elle, le 7 juin 2023.

M. Le Président H. Cornaz fait lecture de la lettre de démission de M. Serge Willenegger. Etant donné que le règlement peut porter à interprétation sur le fait qu'une personne étant simplement électeur auprès d'une commune membre de l'Asige peut siéger au Comité directeur, un avis de droit sera demandé au canton afin de s'assurer que M. Willenegger puisse effectivement rester auprès du CoDir. La réponse sera communiquée aux délégués au mois de mars.

Quatre autres démissions sont annoncées, soit : M. Rodrigues pour la commune d'Orges, Mme Armelle Fardel et Mme Anne Maradan pour la commune de Mutrux ainsi que Mme Nicolina Galizia pour la commune de Corcelles-près-Concise.

4. Assermentations

M. Le Président H. Cornaz invite à venir se faire assermenter :

- Mme Mallory Cricco pour la commune d'Orges ;
- Mme Evelyne Wyssmüller pour la commune de Mutrux ;
- Mme Kristelle Denervaud-Romero pour la commune de Concise ;
- M. Jérôme Kaempf pour la commune de Corecelles-près-Concise

Et invite l'assemblée à se lever pour la lecture du serment.

M. H. Cornaz, Président, en profite pour remercier les deux secrétaires de l'Asige, le CoDir ainsi que les commissions pour le travail effectué tout au long de cette année.

5. Communication du CoDir

M. F. Di Franco (Prés. CoDir) commence par informer du courrier reçu de la commune d'Onnens, demandant la libération du local mis à disposition, pour la fin de l'année scolaire 2023. Le CoDir a validé cette demande et la classe concernée va déménager sur le site de Concise.

Il informe de l'engagement, au 1er janvier 2023, d'une boursière pour l'Asige, Virgine Chardon, à 30%. Elle s'est déjà occupée ces deux dernières années du budget et des comptes de l'Asige et pourra ainsi commencer tout de suite. L'engagement de cette nouvelle personne a engendré une autre décision, celle de déménager le bureau du secrétariat à Jura A, au dernier étage, bâtiment qui a été refait en 2016 et dont l'Asige est déjà locataire.

La bibliothèque à Jura A est fonctionnelle pour les écoles. L'inauguration pour la partie école et public aura lieu le 1er avril avec des animations prévues ainsi que de quoi se restaurer.

M. F. Gagnebin (CoDir) indique que du retard avait été pris concernant le plan de développement. Le document devrait contenir 20 à 25 pages avec des éléments essentiels et sera terminé début 2023 et présenté au conseil au mois de mars prochain.
Concernant le préavis pour Borné Nau D, il devrait être proposé lors de la prochaine séance étant donné que le document n'a pas pu être terminé pour aujourd'hui.

Pour ce qui concerne le Campus à Champagne, les mandats ont été donnés à des marchés publics, notamment à des ingénieurs civils et des ingénieurs bois. Les bureaux d'ingénieurs pour l'électricité et la ventilation sont des bureaux vaudois (Weinmann à Echallens et Louis Richard à Orbe) et le bureau civil spécialisé dans le bois et Suisse. Une présentation des plans se fera également à la séance du mois de mars. L'idée est d'avoir le dépôt de la mise à l'enquête entre juin et octobre. Les coûts du projet ont été réduits à 34 millions, avec 58% à charge de l'Asige, 20 % à charge du Radege/Fadege et le solde à charge de la commune de Champagne. Pour ce qui est du collège actuel de Champagne, c'est des médecins qui vont reprendre les locaux. Un permis de construire a été délivré pour deux projets de Portakabin. Ceux-ci seraient disposés soit en parallèle du collège actuel, soit directement sur le terrain du futur campus. Les enfants y seraient accueillis pour environ trois années scolaires.

M. S. Willenegger (CoDir) explique que, concernant les transports, c'était la première rentrée sans covid, et cela s'est globalement bien passé. La secrétaire, Serena Ballocco, est remerciée pour son travail. Au niveau des comportements des élèves, l'année dernière a été très compliquée et des personnes de la sécurité en uniforme ont dû intervenir à plusieurs reprises. Depuis la rentrée, cela se passe mieux.

Au niveau du règlement des transports, une entrevue a eu lieu avec certains délégués pour en discuter. Il a été proposé deux solutions pour la création de ce règlement. Soit tout inclure dans un document, soit d'avoir un règlement de transport plutôt générique ainsi qu'un document d'application au sein du Comité directeur qui précise les arrêts, les distances en fonction des villages, etc. Le groupe de travail était d'accord avec la méthode partagée, ce qui donne davantage de flexibilité pour son application. Une rentrée à blanc pour cette année a eu lieu, avec l'application du nouveau règlement, sur la base d'un document partiel, et cela s'est globalement bien passé. Une prochaine séance est prévue.

Le CoDir n'a plus de communication à transmettre

6. Rapport du CET

M. F. Di Franco (Prés. CoDir) donne la parole à M. V. Terrettaz pour la lecture du rapport du CET *(joint au présent PV)*.

M. F. Di Franco (Prés. CoDir) rajoute que le bal des finissants aura également lieu cette année, ainsi que la journée Plogging. Le CET s'engage à faire l'inauguration de la bibliothèque ainsi que la semaine du respect.

7. Rapport de gestion des bâtiments

M. F. Di Franco (Prés. CoDir) fait lecture du rapport de gestion des bâtiments (*joint au présent PV*).

M. Le Président H. Cornaz ouvre la discussion sur les points 6. rapport du CET et 7. rapport des bâtiments.

M. C. Därendinger (Corcelles-près-Concise) demande où vont être enclassés les élèves du collège Corcelles-près-Concise ?

M. F. Di Franco (Prés. CoDir) répond que les décisions d'enclassement se feront entre mai et juin.

La parole n'étant plus demandée, le point est clos

8. Préavis 07/2022 : Comptes 2021/22, rapport du Comité directeur - Rapport de la Commission de gestion/finances, discussion et vote

M. le Président H. Cornaz donne la parole à M. Joël Jeanneret pour la lecture des rapports de la commission de gestion et finances

M. J. Jeanneret (concise), rapporteur, donne lecture du premier rapport de la commission de gestion *(joint au présent PV)* et enchaîne directement la lecture du second rapport, de la commission des finances *(joint au présent PV)*

La commission des finances recommande à l'assemblée de bien vouloir accepter la proposition suivante :

Article premier : **d'adopter** les comptes de l'exercice arrêté au 31 juillet 2022 tels que présentés

Article 2 : **de donner** décharge au Comité de direction pour sa gestion.

M. le Président H. Cornaz remercie le rapporteur pour sa lecture et ouvre la discussion.

Mme V. Robert-Nicoud (Valeyres-sous-Montagny) attire l'attention sur une phrase du rapport qui l'interpelle concernant les échanges d'email et groupe Whatsapp plutôt que de se voir.

M. J. Jeanneret (concise) explique que les dates sont toujours un peu tendues. Il confirme qu'il y a bien eu une entrevue « en présentiel » avec le CoDir et que les pièces ont été vues ensemble.

M. C. David (Onnens) a une question concernant les coûts des transports par rapport au compte 2020-2021 ou il y a une augmentation de presque Fr. 40'000.- alors que des abonnements Swisspass ont été mis en place. Il ne comprend pas cette forte augmentation.

M. S. Willenegger (CoDir) explique qu'il y a une différence entre le budget et les comptes, qui est de Fr. 60'000.-, liée à l'enclassement et à des courses supplémentaires pour les temps de pause de midi. La différence est de Fr. 60'000.- sur 1,6 millions. Pour ce qui est du montant de Fr. 40'000.- ,c'est essentiellement le Covid car il y a eu beaucoup moins de kilomètre.

M. C. David (Onnens) indique que Swisspass est un abonnement payé à l'année. Il ne comprend pas une telle variation de prix alors que d'après lui, si un enfant fait un trajet ou trois, le prix ne change rien étant donné que ceux-ci sont compris dans l'abonnement. Il comprend bien que pour les 1ère année et les 2ème année, ceux-ci ne bénéficient pas de ces abonnements et qu'ils prennent le Scolacar mais pour le reste, il ne s'explique pas cette différence.

M. S. Willenegger (CoDir) explique que le contrat avec CarPostal est en deux parties, ce qui est desservi par la ligne c'est l'abonnement Siwisspass, et donc le prix est connu. Ce qui est desservi par Scolacar, qui correspond à 11 bus, pour cette rentrée en tout cas, n'est pas inclus par Swisspass. Ce sont des bus affrétés pour l'Asige, qui font des transports réguliers, qui sont également utilisés pour les courses prévues durant les heures d'école, pour les intercours et qui sont également utilisés pour des transports spéciaux quand les bus de ligne ne sont pas disponibles (ex. théâtre, patinoire, bob). Une dernière partie concerne les transporteurs privés utilisés lorsqu'il n'y a ni bus de ligne, ni Scolacar de disponible. Cette grosse variation vient du fait que Scolacar n'a pas roulé beaucoup durant le Covid.

La parole n'est plus demandée, le Président relit les conclusions du préavis puis passe au vote.

Le préavis n°07/2022 est accepté à la majorité

9. Préavis B1/2022 : Indemnités des délégués pour la législature 2021-2026 - Rapport de la Commission, discussion et vote

M. le Président H. Cornaz donne la parole à Mme Marianne Perez pour la lecture du rapport.

Mme M. Perez (Onnens) rapportrice, donne lecture du rapport (*joint au présent PV*)

La commission recommande à l'assemblée de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil intercommunal de l'ASIGE, vu le rapport du bureau, entendu le rapport de la Commission ad'hoc, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

- **D'adopter** les indemnités des membres du Conseil intercommunal pour la législature 2021-2026 selon la proposition du bureau soit :

  - Indemnité du/de la Président-e par séance : 125 CHF ;
  - Indemnité du/de la secrétaire par séance et rédaction du PV de séance du Conseil : 350 CHF ;
  - Jeton de présence par séance du Conseil : 25 CHF ;
  - Prix de l'heure de présence par membre de commission (idem pour les membres du bureau) : 25 CHF ;
  - Indemnité unique pour la rédaction du rapport de commission 50 CHF.

M. le Président H. Cornaz remercie la rapportrice et ouvre la discussion.

Personne n'a de remarque à formuler. Il est donc procédé au vote.

Le préavis B1/2022 est accepté à la majorité

10. Nomination d'un suppléant à la COGES

M. le Président H. Cornaz explique que faisant initialement partie de la commission de gestion, il ne peut plus en faire partie au vu de son nouveau poste de Président. Il demande donc à l'assemblée s'il y a un/une volontaire.

Mme Delani Décoppet se propose. Personne d'autre ne se propose, il est donc procédé au vote.

La nomination de Mme Delani Décoppet est acceptée à la majorité

11. Divers et propositions individuelles

M. le Président H. Cornaz demande s'il y a une commune qui se propose pour accueillir le conseil du mois de mars ? La commune de Grandson accueillera celle du mois de juin et Champagne accepte d'accueillir l'assemblée du 8 mars 2023.

M. J. Jeanneret (Concise) souhaite que la boursière soit avertie d'inclure dans l'agenda, pour le budget, la COGES. Concernant la révision du règlement qui est en vigueur, il souhaite que le délai pour le budget soit traité, il souhaite également pouvoir regrouper la commission de gestion et finance sur un seul rapport. Le rapport doit être remis au bureau 10 jours avant le conseil, et la COGES est contactée peu de temps avant ce qui ne laisse pas beaucoup de temps pour rédiger les rapports. Il aimerait savoir s'il y a des négociations possibles par rapport à ces trois points évoqués.

M. le Président H. Cornaz peut déjà répondre à deux points sur les trois, en indiquant que c'est effectivement à l'ordre du jour, dans le cadre du règlement intercommunal, ces points sont en discussion auprès du comité de direction pour savoir dans quelle mesure cela peut être amélioré, en ce qui concerne les dates en tout cas.

Mme L. Jaccard Gaspar (Grandson) revient sur la position de M. S. Willenegger, elle fait remarquer que ce n'est pas la première fois que cette situation se produit (MM. Willer et Jaccard) suite à des non-réélections. Elle aimerait beaucoup que ce point soit traité dans le nouveau règlement.

M. le Président H. Cornaz indique que les informations figurent déjà dans les statuts, mais qu'il y a des interprétations différentes du texte. Il rappelle qu'un avis de droit sera demandé au canton afin de clarifier la situation

Mme R. Santini Brand (Fiez) interpelle le CoDir, suite à un échange de courriel personnel avec le département de la jeunesse concernant le programme de mise à disposition de serviettes hygiéniques dans les toilettes des filles. Elle a interpelé le canton en juin de 2021 pour savoir si le projet pilote avait été mis sur pied, sachant qu'en juin il aurait dû être terminé. Le canton lui a répondu que ce projet pilote est toujours en cours, que la seconde phase de validation, et qu'elle devait s'adresser aux communes, ainsi qu'au association scolaire qui ont les compétences liées au domaine scolaire. La question est donc est-ce que l'Asige envisage d'équiper les collèges de serviettes hygiéniques dans les toilettes des filles ?

M. F. Di Franco (Prés. CoDir) indique qu'ils attendaient justement un retour sur cette phase pilote et ne connaissait pas cette seconde phase. Il y a une direction qui se profile, pour les secondaires, le besoin étant moins présent pour le secteur primaire. Il indique qu'au vu de cette 2ème phase pilote, ils vont se pencher sur la question.

Mme J. Ineichen (Grandson) par rapport à la décharge des Echatelards, toutes les oppositions ont été levées. Est-ce que des précautions vont être mises en place au vu de la proximité (200m) avec le nouveau collège du point de vue garantie sanitaire, pour les élèves, mais aussi les professeurs ? En effet, en tant que parent, elle explique qu'elle serait très inquiète de savoir ses enfants dans ce collège, à proximité de cette décharge.

M. F. Gagnebin(CoDir) répond que la commune de champagne a négocié un certain nombre de contrôles par rapport à l'installation de cette décharge avec différents éléments, notamment le suivi du groupe de travail afin d'être au courant de ce qu'il se passe dans cette décharge. Il y a également un engagement du canton ainsi que l'entreprise pour avoir des indicateurs en cas de dérive de la déchetterie future. Il y aura également un suivi avec des capteurs pour s'assurer qu'il n'y ait pas de débordement.

Mme L. Jaccard-Gaspar (Grandson) constate que suite à la rupture du lien canton-commune, deux secrétaires ont été engagées ainsi qu'une boursière. La question est : est-ce que l'Asige va aller dans une direction d'une professionnalisation du CoDir ? Beaucoup de regroupement scolaire l'ont fait et comme nous sommes sur un territoire vaste avec des difficultés de transport, ainsi que des difficultés à trouver des membres pour le comité directeur. Quelle est la vision du CoDir pour la suite, pas seulement pour cette législature mais pour l'avenir ?

M. Di Franco indique être ouvert à toutes les solutions mais explique que les personnes qui ont été engagées sont en soutien du comité directeur. Il faut savoir qu'une direction professionnelle ne se met pas en place facilement, surtout sur un secteur scolaire comme le nôtre ou il y a du primaire et secondaire. La majorité des associations comme la nôtre non pas un Directeur mais deux. Il faut aussi voir ce que les communes sont prêtes à payer et dans quelle mesure. Nous espérons avoir les idées plus claires d'ici la fin de la législature.

La parole n'est plus demandée

M. le Président H. Cornaz remercie l'assemblée et lui souhaite de belles fêtes de fin d'année. Il rappelle que la prochaine séance est le 8 mars 2023 pour discuter des trois points évoqués plus haut.

Une visite de l'extension du collège est proposée à ceux qui le souhaite, suivi d'une agape offerte par la commune de Concise.

La séance est levée à 20h40.

Le Président	La Secrétaire
Hervé CORNAZ	Lucie THARIN

asige

Grandson, le 22 novembre 2022

Conseil d'Établissement (**CET**)

Rapport d'activités de l'année 2021-2022

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les délégués du Conseil intercommunal,

Tout d'abord, un petit rappel de ce qu'est et qui compose le CET.

Le Conseil d'établissement 2021-2026

C'est qui ?: Le Conseil d'établissement se compose de 12 membres issus à parts égales de représentants des autorités communales, des parents d'élèves, des professionnels de l'école, ainsi que de la société civile.

Pour la législature 2021-2026, il est composé de…

Représentants des autorités intercommunales					
Monsieur	Di Franco	Francesco	1422	Grandson	
Monsieur	Andrey	Xavier	1421	Fontaines	
Madame	Lefebvre	Orlita	1440	Montagny	
Représentants des parents d'élèves fréquentant l'établissement					
Monsieur	Maurer	Joel	1441	Valeyres-sous-Montagny	
Monsieur	Cornu	Yves-Alain	1400	Yverdon-les-Bains	
Monsieur	Terrettaz	Vincent	1422	Les Tuileries-de-Grandson	
Représentants des milieux et organisations concernés par la vie de l'établissement (société civile)					
Madame	Dell'Orefice	Martine	1423	Romairon	
Madame	Stucky	Veronica	1004	Lausanne	
Madame	Décoppet	Delani	1422	Grandson	
Représentants des professionnels actifs au sein de l'établissement					
Monsieur	Michot	Stéphane	1422	Grandson	
Madame	Javet	Claire	1427	Bonvillars	
Madame	Rindlisbacher	Marianne	1426	Corcelles/Concise	
Président :					
Monsieur	Di Franco	Francesco	1422	Grandson	
Vice-présidente :					
Madame	Dell'Orefice	Martine	1423	Romairon	
Secrétaire :					
Madame	Lenoir	Nathalie	1439	Rances	

Qu'elle est son rôle et ses compétences : *(article 33 de la nouvelle loi scolaire – LEO)*

1. Le Conseil d'établissement concourt à l'insertion de l'établissement dans la vie locale
2. Il appuie l'ensemble des acteurs qui le constituent dans l'accomplissement de leurs missions en rapport avec la vie de l'établissement
3. Il veille à la cohérence de la journée de l'enfant-élève en formule des propositions à l'intention des instances compétentes
4. Les autorités communales ou intercommunales peuvent consulter le conseil d'établissement ou le charger de tâches en rapport avec la vie de l'établissement

Les projets du CET

Après plusieurs périodes de restriction sanitaire, le Conseil d'établissement a dû attendre que tous les feux soient au vert pour se remettre au travail.

Il n'a eu l'opportunité de se réunir qu'une foi. C'était suffisant pour organiser des groupes de travail et mettre sur pied deux projets.

La journée Plogging

Le 30 juin 2022, le CET a organisé la traditionnelle journée de Plogging. Le beau temps, mais surtout grâce à la volonté et la bonne humeur des participantes et participants, cette journée a été une réussite. Les bords du lac et de l'Arnon ont été passées au peigne fin pour éliminer de nombreux déchets. Tous ont pu ensuite se sustenter à la buvette du foot à Grandson ou une excellente bolognaise les attendait.

Le bal des finissants

Le CET a organisé le premier bal de l'EPS Grandson destiné aux élèves de dernière année. La quasi-totalité des écoliers des quatre classes de onzième, soit environ 120 jeunes adultes, ont pris part à cette soirée qui a eu lieu le 24 juin 2022 dans la Grande salle de Bonvillars, mise généreusement à disposition par le Commune.

Le carton donnant accès au bal

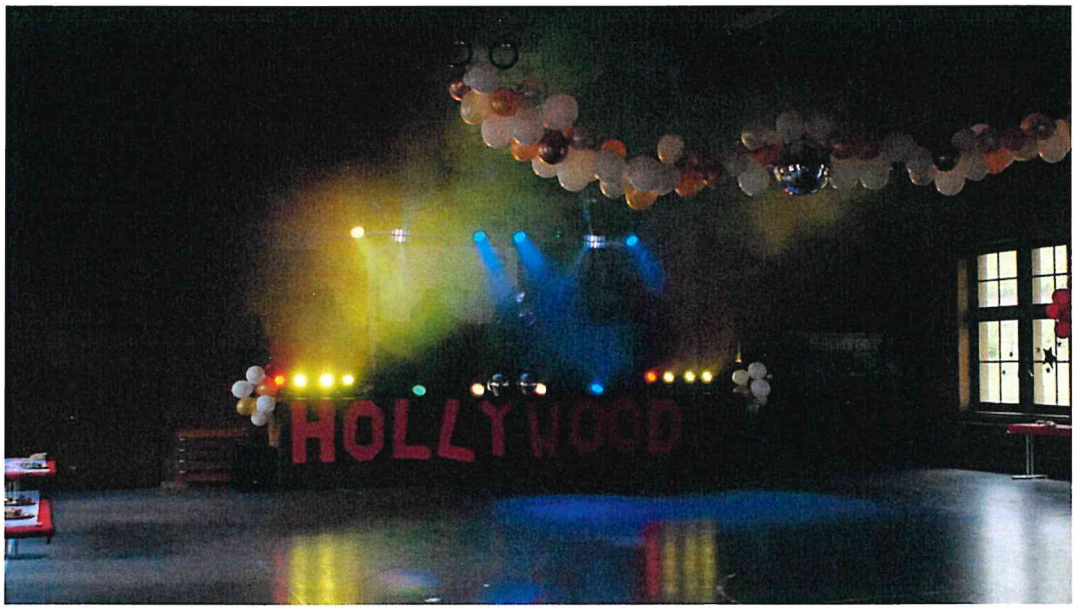

Le décor est posé. Réalisé par un groupe d'enseignants dynamique et imaginatif.

Grandson, le 22 novembre 2022

Rapport de gestion 2021/2022 des bâtiments

LES BÂTIMENTS PROPRIÉTÉ DE L'ASIGE

Borné Nau A

Durant la période scolaire 2021/2022, le bâtiment Borné Nau A, tout comme les autres bâtiments du site secondaire, y compris le CSR, ont subi plusieurs dégâts, déprédations et vandalisme. Murs extérieurs, intérieurs, portes, lunettes de toilette, supports à papiers, etc… ont été tagués, cassés ou le papier, une fois moillé, utilisé comme munition et lancé contre les plafonds, les murs ou au sol.

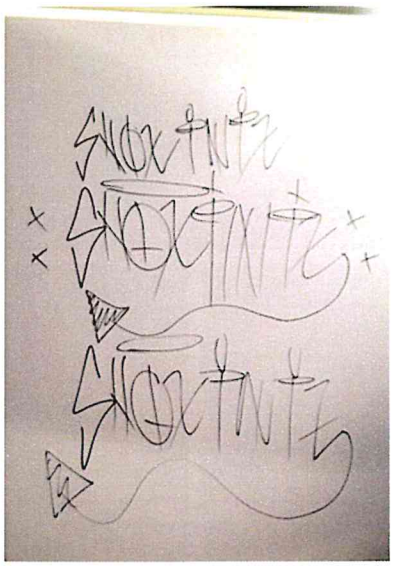

Les Pavillons Borné Nau E et F

Le pavillon E et les portakabin F se trouvant devant l'entrée du cimetière n'ont engendré aucuns travaux.

LES BÂTIMENTS LOUÉS PAR L'ASIGE

L'exercice 2021/2022 a été marqué, par la fin des travaux de la bibliothèque scolaire à Jura A, dans l'ancienne salle de gymnastique. Depuis le début du mois de janvier 2022, les élèves peuvent s'y rendre, en classe, pour une leçon ou une activité et le bibliothécaire alimente les différents sites scolaires selon les demandes des enseignants.

<u>Déprédations également à Jura B</u>

Lettre arrachée ou détournée et des tags dont le style artistique manque cruellement de maturité, ont mis à rude épreuve les services de conciergerie.

Des actes désolants sachant que de nombreux écoliers de très bas âge passent tous les jours devant ses inscriptions.

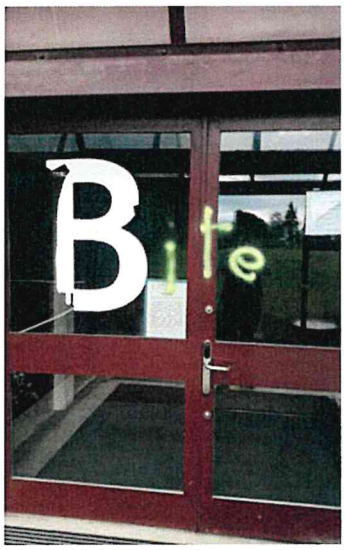

Un beau décor, une belle ambiance, un bon dj, des fumigènes, à manger et à boire (pas d'alcool), tous les éléments étaient réunis pour que cette soirée soit mémorable, inoubliable… Le constat est clair, ce bal doit être une nouvelle tradition qui doit se perpétuer.

Le CET remercie la direction de l'EPS et tous les enseignants qui ont une part active à l'organisation de ces deux projets et encadré les élèves. N'oublions pas l'ASIGE qui a soutenu généreusement ces activités.

En conclusion, les membres du CET sont particulièrement fières de cette jeunesse qui s'implique et qui fournit des efforts aussi bien pour ramasser les détritus que pour s'amuser. Un effort soutenu également par le corps enseignant. Un grand merci et bravo à tous.

Francesco Di Franco
Président du CET

Concise

Après la première étape des travaux qui a consisté à agrandir le collège et qui a été mis en service pour la rentrée d'août 2021, la Municipalité a entrepris durant les vacances d'été 2022, le rafraîchissement et le mise à niveau de l'ancien bâtiment Henri Dès. Terminés à temps pour la rentrée, toutes les classes sont maintenant dotées d'écrans tactiles appelés Affichage numérique frontal (ANF), comme dans la nouvelle partie.

Champagne

Concernant l'avancement du projet du Campus scolaire et sportif de Champagne, l'ASIGE prend part à toutes les séances de la Commission du projet.

A la fin juin 2022, l'appel d'offres pour les ingénieurs civils a été lancé.

Corcelles-près-Concise et Es Pierre à Grandson

Le CODIR a décidé, pour fin juillet 2022, de fermer la seule classe de Corcelles-Concise et de résilier le bail du bâtiment Es Pierre de Grandson qui comprenait également une classe et une salle de dégagement.

Francesco Di Franco

Responsable du mobilier
et des bâtiments

asige
Conseil intercommunal

Rapport de la commission des finances
Comptes 2021-2022

Objet :	Préavis N°07/2022 – Comptes 2021-2022		
Date et heures de la séance :	Mardi 8 novembre 2022	Début : 19h30	Fin : 22h45
Lieu de la séance :	Salle du Conseil – Rue de la Gare 57 – 1422 Grandson		
Président-e / Rapporteur-e :	Joël Jeanneret		
Membres de la commission présents :	Cédric Nussbaumer, Pietro Palmieri		
Membre(s) de la commission absent(s) :	Vincent Terrettaz, Léa Beuret		
Représentant-e(s) du CODIR :	Francesco Di Franco, David.Romero, Marie-Christine Robba, Serge Willenegger, Fabian Gagnebin		
Invité(s)	Dominique L'Eglise (Boursière de l'ASIGE), Martine Morel (Adjointe)		

Monsieur le Président

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Fonds de réserves

Nous constatons que les fonds de réserves sont utilisés à bon escient afin d'atténuer les variations entre charges et revenus.

Activités CoDir

100.300.2 – Comité de direction CoDir
En plus des vacations ajustées, il faut noter que la charge de travail est importante au vu des dossiers en cours.

Bilan

Le compte BVC C5390.23.85 nommé doyen, est utilisé pour le payement des activités scolaires et évite d'utiliser le compte principal pour ces opérations.

Le compte 9200.00 a été créé pour permettre au logiciel de comptabilité de mieux gérer les créanciers.

L'emprunt à moyen et long terme « borné Nau » est stable suite à une bonne opération bancaire qui a permis de fixer les taux au long terme.

Consultation des pièce comptables

Nous avons procédé, par pointages, à la vérification des pièces ci-dessous :
CR21-000926 – Ville d'Yverdons-les-Bains écolage.
BV21-000265 – Forfait à l'Association de commune intégration des enfants.
CR21-000682 – Exposition et animation
CR21-000960 – Facture final CarPostal
Les pièces nous ont été présentées et les montants vérifiés pour les pièces mentionnées.

Conclusion

La commission des finances remercie les membres du CoDir, ainsi que Mesdames L'Eglise et Morel, pour le travail effectué en amont de la séance du 8 novembre et pour les échanges clairs et transparents.

La commission des finances forme néanmoins les réserves d'usage pour le cas où certains éléments n'auraient pas été portés à sa connaissance.

Sur la base de ce qui précède, nous recommandons à l'assemblée d'accepter la proposition suivante :

Le Conseil Intercommunal, vu le rapport du comité de direction, ouï le rapport de la commission des finances et de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article premier :
- D'adopter les comptes de l'exercice arrêté au 31 juillet 2022 tels que présentés ;

Article deuxième :
- De donner décharge au Comité de direction pour sa gestion.

Pour le rapport annuel de la commission des finances :

Beuret

Mme Léa Beuret

M. Cédric Nussbaumer

M. Pietro Palmieri

M. Vincent Terrettaz

J. Jeanneret

M. Joël Jeanneret (rapporteur)

Le Comité directeur

Grandson, le 25 octobre 2022

PREAVIS no 7/2022

Rapport du comité de direction pour les comptes 2021-2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les délégués du Conseil intercommunal,

Le Comité de direction a le plaisir de soumettre les comptes de l'exercice comptable qui va du 1er août 2021 au 31 juillet 2022. Les comptes ont été soumis à l'organe de révision en date des 6 et 7 octobre 2022 et le rapport de révision succinct, présenté au Comité de direction, est intégré dans ce rapport. Le Comité de direction a approuvé les comptes 2021-22 lors de sa séance du 18 octobre 2022.

Résumé et présentation des comptes de l'exercice 2021-22
La présentation des comptes 2021-22 est illustrée dans le tableau ci-dessous :

	CO 2021-22	BU 2021-22	Ecart CO/BU 21-22		CO 2020-21	Ecart CO 21-22/CO 20-21	
Charges	6'717'793	6'763'400	- 45'607	-0.7%	5'934'557	783'236	13.2%
Revenus	417'764	346'100	- 71'664	20.7%	185'843	- 231'921	124.8%
Part à charges des Communes	**6'300'029**	**6'417'300**	**- 117'271**	**-1.8%**	**5'748'714**	**551'315**	**9.6%**

Principales variations
Durant cette année scolaire, la désinfection ainsi que les protections contre le Covid-19 ont été de rigueur pour la moitié de l'année scolaire. Ce qui a eu pour conséquence, l'annulation des camps d'hiver pour les secondaires et le remplacement de ces derniers par de nombreuses courses d'école. Le CET ne s'est pas rencontré, cependant les promotions ainsi qu'un bal de fin d'année ont pu être réalisés. Le budget 2021-22 comprend le crédit complémentaire qui a été accepté lors de l'assemblée du 22 juin 2022.
Afin de soutenir le Codir et le secrétariat dans différentes et multiples tâches, une nouvelle secrétaire a été engagée. Sa mission principale a été, dans un premier temps, la rédaction et le suivi du plan de développement. Elle a également remplacé la secrétaire du CODIR et soutenu le secrétariat, assurant ainsi une permanence, spécialement pour les transports.

Le chapitre bâtiment comprend, notamment, l'extension du bâtiment de Concise, l'installation des 11 premiers écrans tactiles interactifs (Affichage Numérique Frontal-ANF) à Borné-Nau D et Concise ainsi que le mobilier du nouveau bâtiment Borné-Nau D.

Compte de Fonctionnement et selon les tâches :

100 **Autorités**

Pour donner suite au préavis accepté le 12 janvier 2022 « 1/2022 Vacations du Comité de direction pour la législature 2021-2026 », les vacations ont été ajustées rétroactivement à compter du début de la législature, provoquant ainsi une augmentation de la masse salariale et des charges sociales au chapitre 100.300.2.

101 **Direction et secrétariat**

Lors de la reprise des tâches déléguées au canton, l'entier du cahier des charges n'avait pas été transmis à l'ASIGE et les informations sont arrivées par bribes. Il s'est avéré que la masse de travail était beaucoup plus importante qu'annoncée en 2020. Pour pallier ce surcroit de travail et la rédaction du plan de développement, une secrétaire supplémentaire a été engagée à 60%, provoquant ainsi une augmentation de la masse salariale et des charges sociales.

101.311 L'arrivée d'une nouvelle secrétaire a demandé du mobilier supplémentaire ainsi que du matériel informatique. Une partie a été prélevée sur le « Fonds de réserve équipement ».

101.351 Ces taches déléguées ont été reprises par l'ASIGE depuis septembre 2020.

102 **Service Financier**

102.311 Se référer au préavis « 5/2022 : Crédits complémentaires 2021-22 ».

102.314.3 Les frais liés à la désinfection sont encore présents.

102.318.4 A la suite de l'enclassement des élèves, les frais de transports ont subi une augmentation, notamment avec la mise en place de bus complémentaires.

102.318.5 Ce poste comprend les frais pour le programme « Mon Portail » dans les domaines, mes sports facs et les cours d'impros, sans oublier les frais de déménagement, de maintenance de l'ascenseur et la vidéo surveillance des sites scolaires de Grandson.

102.318.5.1 Ce nouveau compte a été créé afin de pouvoir différencier les frais relatifs à la révision des comptes effectuée par la Fiduciaire.

102.318.6 Les assurances ont été revues et ajustées.

102.318.9 L'engagement d'un service de surveillance sur plusieurs trajets scolaires pour pallier des situations problématiques.

110 **Primaire**

110.311 L'achat de nouveau mobilier, spécifiquement pour l'installation d'écrans à affichage numérique frontal. Une partie a été prélevée sur le « Fonds de réserve équipement ».

110.318.2 Ce poste a été transféré dans le compte « Transports annexes ».

110.352 On y trouve les frais liés aux élèves allant dans un autre établissement scolaire, suite à différentes demandes acceptées par le canton et l'établissement scolaire.

110.365 Les activités culturelles, sportives, les camps d'été, les animations et préventions ont pu être repris.

120 **Secondaire**

120.311 L'achat du mobilier et du matériel pour l'économat sont l'ensemble des dépenses. Une partie a été prélevée sur le « Fonds de réserve équipement ».

120.318.2 La majeure partie de ce poste a été transférée dans le compte « Transports annexes ».

120.365.1	Les camps d'hiver n'ont pas pu se réaliser, les camps d'été ont reçu un vif succès.
120.365.4	Ce poste comprend les transports pour les courses d'école plus nombreuses, afin de compenser l'annulation des camps d'hiver, et activités annexes prévues par l'école.
120.465.1	La subvention reçue par le canton a été une belle surprise.
130	**Devoirs accompagnés**
130.301	Les salaires des accompagnants-es ont été ajustés en fonction des heures effectuées.
130.318.5	La licence pour le programme mon portail ainsi que des frais juridiques.
130.465	Le nombre de participants aux devoirs accompagnés se monte à 70 élèves pour l'année 2021-22.
3	**Bâtiments scolaires**
351	**Borné Nau A**
351.314	L'augmentation est liée aux dégâts causés par la grêle. Ce sinistre a été couvert par l'ECA, comptabilisé au chapitre 351.436.3.
351.315	Nouveau contrat pour la ventilation.
351.318.6	Les assurances ont été revues et ajustées.
352	**Pavillon Borné E**
352.312	On constate déjà une augmentation sur l'électricité.
353	**Pavillon Borné F**
353.312	On constate une augmentation sur la consommation d'électricité.
354	**Bâtiments scolaires des communes membres**
354.311	L'achat du mobilier et du matériel pour l'économat sont l'ensemble des dépenses. Une partie a été prélevée sur le « Fonds de réserve équipement ».
354.316.1	On y trouve l'agrandissement de Concise ainsi que l'ajustement de la location.
354.316.2	La location pour le bâtiment Borné-Nau D est ajustée.

Conclusion :

Fondés sur ce qui précède, nous demandons au Conseil intercommunal de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIGE, sur proposition du comité directeur, entendu le rapport de la Commission de gestion, que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide :

Article 1er : **d'adopter** les comptes de l'exercice arrêté au 31 juillet 2022 tels que présentés ;

Article 2 : **de donner décharge** au Comité de direction pour sa gestion.

Approuvé par le Comité de direction, dans sa séance du 25 octobre.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués du Conseil intercommunal, nos salutations les plus distinguées.

AU NOM DU
COMITE DE DIRECTION :

Le Président :	La Secrétaire :
Francesco Di Franco	Nathalie Lenoir

Fiprom
Une filiale de Prométerre

Rapport de révision

Au conseil intercommunal de l'ASIGE,

Association Scolaire Intercommunale de Grandson et Environs

Conformément au mandat qui nous a été confié par le comité de direction, nous avons procédé à un examen succinct des comptes annuels de l'Association Scolaire Intercommunale de Grandson et Environs (ASIGE) comprenant le bilan et le compte de fonctionnement pour l'exercice arrêté au 31 juillet 2022.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité de direction, alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes sur la base de notre examen succinct. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance. Notre rôle ne se substitue pas à celui de la commission de gestion qui demeure la répondante du conseil intercommunal.

Notre avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 Review (examen succinct) d'états financiers. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel et des procédures analytiques appliqués aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes annuels présentant un total des charges et des produits identiques de CHF 6'717'792.95 ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Lausanne, le 7 octobre 2022

Vincent Duc
Expert-réviseur agréé
Expert-comptable diplômé
Responsable du mandat

Noémie Chambaz
Réviseur agréée
Spécialiste en finance et comptabilité brevetée

Conseil intercommunal

Rapport annuel de la commission de gestion

Objet :	Rapport annuel de la commission de gestion		
Date et heures de la séance :	Mardi 8 novembre 2022	Début : 19h30	Fin : 22h45
Lieu de la séance :	Salle du Conseil – Rue de la Gare 57 – 1422 Grandson		
Président-e / Rapporteur-e :	Joël Jeanneret		
Membres de la commission présents :	Cédric Nussbaumer, Pietro Palmieri		
Membre(s) de la commission absent(s) :	Vincent Terrettaz, Léa Beuret		
Représentant-e(s) du CODIR :	Francesco Di Franco, David.Romero, Marie-Christine Robba, Serge Willenegger, Fabian Gagnebin		
Invité(s)	Dominique L'Eglise (Boursière de l'ASIGE), Martine Morel (Adjointe)		

Monsieur le Président

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Planification:

La commission de gestion n'ayant pas pu se réunir en amont de sa séance avec le CoDir, la préparation s'est faite avec des échanges de mail et sur le groupe WhatsApp.

Partant de ce constat nous avons décidé de planifier les séances CoGes-CoFin et le CoDir pour le budget 2023. La boursière de la commune de Grandson propose d'intégrer la CoGes dans le planning établit en début d'année pour les travaux comptables.

Le budget ne peut pas être établit aux dates fixées par les statuts. Le CoDir en est conscient et travail à réduire au maximum le délai mais nous fait remarquer que la bourse est dépendante des différentes activités et disponibilités des chiffres.

Le plan directeur

Le futur « plan directeur » est actuellement complété. La date de présentation sera fixée ultérieurement.

Transports

Suite aux nombreuses incivilités de l'exercice, un système d'agent de sécurité en uniforme à dû être mis en place avec un amélioration constatée.

Bâtiments

Hormis les problèmes de grêle pris en charge par l'assurance, l'équipement des salles avec les écrans didactiques se fait de manière échelonnée.

La Commission de gestion remercie les membres du CoDir, ainsi que Mesdames L'Eglise et Morel, pour le travail effectué en amont de la séance du 8 novembre et pour les échanges clairs et transparents.

Pour le rapport annuel de la commission de gestion :

Mme Léa Beuret

M. Cédric Nussbaumer

M. Pietro Palmieri

M. Vincent Terrettaz

M. Joël Jeanneret (rapporteur)

Conseil Intercommunal

Préavis du Bureau du Conseil n°B1-2022

Indemnités des délégués pour la législature 2021-2026

Mesdames, Messieurs les délégués-es,

Conformément aux dispositions de la Loi sur les communes et de l'article 37 – chiffre IX du règlement du Conseil intercommunal, il appartient au Bureau du Conseil de fixer le montant des indemnités lors de la deuxième séance de la législature.

Ces indemnités n'ont pas encore été soumises à votre approbation. Le but du présent préavis est de régulariser la situation dans les meilleurs délais

Quelques points sont à préciser :

1) Sur la base du registre de suivi des montants versés aux délégués de l'ASIGE durant la législature précédente, il s'avère qu'un montant de 25.- a été versé aux membres participants aux commissions sans tenir compte de la durée de ces dernières. Cette rétribution ne correspond donc pas au préavis accepté en 2016 qui mentionnait un tarif horaire de 25.-/heure. Ceci sera corrigé pour la législature 2021-2026.
2) Aucune indemnité n'a été versée aux délégués pour la législature actuelle. Le présent préavis doit être approuvé avant de procéder aux paiements des indemnités.
3) Hormis l'indemnité pour le-la Président-e, les autres indemnités restent inchangées par rapport à la législature précédente. Tout comme pour le poste de secrétaire, il est proposé que l'indemnité liée à la Présidence soit due par séance plutôt qu'annuellement selon l'estimation suivante :
   - 1h00 pour préparation de l'ordre du jour et de la séance
   - 2h00 pour la correspondance entre Codir, Communes, ... durant les mois qui précédent la séance
   - 2h00 pour relecture/correction du PV de la séance précédente

     Total : 5 heures x 25.-/h = **125.- / séance**

   Pour rappel, l'indemnité annuelle pour la Présidence lors de la précédente législature se montait à 250.- /an.
4) En cas d'engagement de la vice-Présidence, la rétribution des heures réalisées hors séances du Conseil se ferait sur une base horaire de 25.-/heure comme proposé dans le tableau ci-après (-> membres du Bureau).
5) Une indemnité de 50.- est proposée pour la personne en charge de la rédaction du rapport de commission en plus de ses heures de présence.

Suite à ce qui précède, le Bureau propose les indemnités suivantes pour la législature 2021-2026 :

Descriptions	Tarifs
Changement : Indemnité du/de la Président-e par séance	125 CHF
Indemnité du/de la secrétaire par séance et rédaction du PV de séance du Conseil	350 CHF
Jeton de présence par séance du Conseil	25 CHF
Prix de l'heure de présence par membre de commission (idem pour les membres du bureau)	25 CHF
Nouveau : Indemnité unique pour la rédaction du rapport de commission	50 CHF

Pour l'indemnité horaire, le temps de présence est arrondi à la demi-heure supérieure. Exemple : 1h20 de séance => indemnité correspondant à 1h30

Conclusion

Fondé sur les éléments qui précèdent, le bureau vous propose d'accepter la proposition relative aux indemnités en prenant l'arrêté suivant :

Le Conseil intercommunal de l'ASIGE, sur proposition de son Bureau, entendu le rapport de la commission ad hoc, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1) D'adopter les indemnités des membres du Conseil intercommunal pour la législature 2021-2026 selon la proposition du Bureau, soit :

Descriptions	Tarifs
Indemnité du/de la Président-e par séance	125 CHF
Indemnité du/de la secrétaire par séance et rédaction du PV de séance du Conseil	350 CHF
Jeton de présence par séance du Conseil	25 CHF
Prix de l'heure de présence par membre de commission (idem pour les membres du bureau)	25 CHF
Indemnité unique pour la rédaction du rapport de commission	50 CHF

Hervé Cornaz
Président

Lucie Tharin
Secrétaire

asige
Conseil intercommunal

Rapport de commission
Préavis n° B1/2022

Objet :	Indemnités des délégués pour la législature 2021-2026		
Date et heures de la séance :	Jeudi 10 novembre 2022	Début : 19h30	Fin : 20h30
Lieu de la séance :	Borné Nau A – salle conférence		
Président-e / Rapporteur-e :	Marianne Perez		
Membres de la commission présents :	Mélanie Cena-Bornoz Elodie Amiet Victor Fernandes		
Membre(s) de la commission excusés :	Isabelle Chessa Xavier Andrey		
Représentant-e(s) du Bureau :	Hervé Cornaz		

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission composée de Mélanie Cena-Bornoz, Elodie Amiet, Victor Fernandes et Marianne Perez s'est réunie le jeudi 10 novembre au collège de Borné Nau A. Monsieur Hervé Cornaz en charge du préavis était également présent.

La commission a eu l'opportunité de poser toutes ses questions à Monsieur Cornaz qui a répondu de manière transparente et précise.

Point 1 :

Il a été relevé que les indemnités versées lors des commissions de la législature précédente ne correspondaient pas à ce qui avait été voté en 2016. Afin de suivre les coûts découlant des commissions, le bureau a établi un canevas pour saisir les rapports et regroupant toutes les données pour le règlement des indemnités. Nous saluons cette initiative et encourageons chacun et chacune à son utilisation.

Point 2 :

Il a été demandé si un remboursement était envisagé pour les personnes ayant siégé aux différentes commissions de la précédente législature. Il ne sera fait aucun remboursement car les comptes de la législature précédente ont été bouclés.

Point 3 :

Il nous semble important de reconnaître le travail du Président-e c'est pourquoi nous sommes alignés avec la proposition de rétribuer selon le nombre de séances et non pas annuellement. Il ne s'agit pas d'une augmentation mais d'un changement de mode de calcul. Concernant les autres indemnités, elles restent inchangées.

Point 4 :

Exceptionnellement, les membres du bureau sont tenus de fournir des heures supplémentaires en plus de leur attribution. Il nous semble justifié de les rémunérer au même titre qu'un conseiller qui siège à une commission.

Point 5 :

La commission approuve l'indemnité de CHF 50.- pour la rédaction du rapport.

Au vu de l'argumentation présentée dans le préavis, la commission accepte le préavis «Indemnités des délégués pour la législature 2021-2026 » à l'unanimité des membres et remercie Monsieur Cornaz pour la transparence de ses explications ainsi que pour la pertinence des informations données. Nous saluons également la qualité du préavis qui nous a été transmis.

Le Conseil intercommunal de l'ASIGE, vu le rapport du bureau, entendu le rapport de la Commission ad'hoc, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide :

D'adopter les indemnités des membres du Conseil intercommunal pour la législature 2021-2026 selon la proposition du Bureau, soit :

Descriptions	Tarifs
Indemnité du/de la Président-e par séance	125 CHF
Indemnité du/de la secrétaire par séance et rédaction du PV de séance du Conseil	350 CHF
Jeton de présence par séance du Conseil	25 CHF
Prix de l'heure de présence par membre de commission (idem pour les membres du bureau)	25 CHF
Indemnité unique pour la rédaction du rapport de commission	50 CHF

Mélanie Cena-Bornoz

Elodie Amiet

Victor Fernandes

Marianne Perez